

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.
